

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3740

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Autres désignations commerciales

Cholecalciferol-d6

7-Dehydrocholesterol activated-d6, activated 7-dehydrocholesterol-d6

Calciol-d6

(1S,Z)-3-((E)-2-((7aR)-7a-methyl-1-((R)-6-

(trideuteromethyl)-7,7,7-trideuteroheptan-2-yl) dihydro-1H-inden-4(2H,5H,6H,7H,7aH)-ylidene)ethylidene)-4-methylenecyclohexanol

Nom de la substance: Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

N° CAS: 118584-54-6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produit chimique de laboratoire. Fabrication de la substance.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Limites d'utilisation: Substance pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Iris Biotech GmbH	
Rue:	Adalbert-Zoellner-Straße 1	
Lieu:	D-95615 Marktredwitz, Germany	
Téléphone:	+49 9231 97121 0	Téléfax: +49 9231 97121 99
E-mail:	info@iris-biotech.de	
Interlocuteur:	Health & Safety Department	Téléphone: +49 9231 97121 0
E-mail:	sds@iris-biotech.de	
Internet:	www.iris-biotech.de	
Service responsable:	Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)89 19240 (CENTRE ANTIPOISON München: 24 h)
numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 2; H330

Acute Tox. 2; H310

Acute Tox. 2; H300

STOT RE 1; H372

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3740

Page 2 de 13

Mentions de danger

H300+H310+H330 Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Conseils supplémentaires

Attention - Substance non encore testée complètement.

2.3. Autres dangers

Cette substance / mélange ne contient pas ces composants, à des concentrations de 0,1% ou plus, soit en tant que substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) sont classés.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1. Substances
Caractérisation chimique

Cholecalciferol-d6

Formule: C27H38D6O

Poids moléculaire: 390,67 g/mol g/mol

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
118584-54-6	Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)			100 %
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, STOT RE 1; H330 H310 H300 H372			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
118584-54-6		Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)	100 %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 50 mg/kg; par voie orale: DL50 = 35 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3740

Page 3 de 13

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Montrez au médecin cette fiche de données de sécurité.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Appeler immédiatement un médecin. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un ophtalmologiste. Retirez les lentilles de contact.

Après ingestion

Faire boire de l'eau (maximum 2 verres). Consulter immédiatement un médecin. Seulement en cas exceptionnel, si au bout d'une heure l'intervention d'un médecin n'a pu avoir lieu, faire vomir (uniquement dans le cas des personnes pleinement conscientes qui n'ont pas perdu connaissance), administrer du charbon actif (20 - 40g en suspension à 10%) et consulter un médecin le plus tôt possible. Eviter les tentatives de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquetage (voir rubrique 2.2) et / ou dans la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Pour cette substance / du mélange Aucune limitation concernant les agents d'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone

Combustible

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter absolument la formation de poussière et l'inhalation de poussière. Eviter le contact avec la substance. Assurer une aération suffisante. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste. Protection individuelle: voir rubrique 8

Pour les non-secouristes

Éviter absolument la formation de poussière et l'inhalation de poussière. Eviter le contact avec la substance. Assurer une aération suffisante. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste. Protection individuelle: voir rubrique 8

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3740

Page 4 de 13

Pour les secouristes

Éviter absolument la formation de poussière et l'inhalation de poussière. Éviter le contact avec la substance. Assurer une aération suffisante. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste. Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Scellez les égouts. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7.2 et 10.5). Recueillir à l'état sec avec précaution. Evacuer pour élimination. Nettoyer la zone contaminée. Éviter la formation de poussière.

Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

Autres informations

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Éviter la formation de poussière. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Évacuation: voir rubrique 13

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance/le mélange.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Protection de la peau Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Des informations sur les mesures de protection sont disponibles dans la section 2.2.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.

température de stockage: -20 °C

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2 a pas d'autres utilisations spécifiques sont fournis.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3740

Page 5 de 13

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
-	Poussières alvéolaires (locaux à pollution spécifique)	-	0,9		VME (8 h)	
-	Poussières totales (locaux à pollution spécifique)	-	4		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Pour la protection des yeux, utilisez uniquement un équipement qui a été testé et approuvé selon les normes gouvernementales telles que NIOSH (US) ou EN 166 (EU). Lunettes de sécurité.

Protection des mains

Cette recommandation s'applique uniquement au produit mentionné dans la fiche de données de sécurité, fournis par nous et pour l'usage prévu. Lors de la dissolution ou du mélange avec d'autres substances et dans des conditions s'écartant de celles indiquées dans la norme EN374, veuillez contacter le fournisseur de gants homologués CE.

Type de gants: caoutchouc nitrile, épaisseur du gant: 0,11 mm Temps de rupture:> 480 min

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide
Couleur:	blanc/ blanchâtre
Odeur:	sans odeur

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3740

Page 6 de 13

Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible	
Point de fusion/point de congélation:		83-86 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Inflammabilité:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		non applicable
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé
Viscosité cinématique:		non applicable
Hydrosolubilité:		Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants		non déterminé
La vitesse de dissolution:		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow:10,24-	Potentiel de bioaccumulation
La stabilité de la dispersion:		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité:		non déterminé
Densité relative:		Aucune donnée disponible
Densité apparente:		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:		non déterminé
Caractéristiques des particules:		non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

aucune

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

non applicable

Durée d'écoulement:

non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Ce qui suit s'applique aux substances organiques inflammables et aux mélanges en général : Avec une répartition fine appropriée, en cas de tourbillonnement, un potentiel d'explosion de poussière peut généralement être supposé.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec:

Comburant

anhydrides d'acides

Halogénures d'acides

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3740

Page 7 de 13

Acides

10.4. Conditions à éviter

 Protéger de l'humidité.
 Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

 La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
 En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NO_x).

Information supplémentaire

En cas d'incendie: Voir le chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

 Mortel par inhalation.
 Mortel par contact cutané.
 Mortel en cas d'ingestion.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
118584-54-6	Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)				
	orale	DL50 35 mg/kg			
	cutanée	DL50 50 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	CL50 0,05 mg/l			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6))

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3740

Page 8 de 13

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations

La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Information supplémentaire

RTECS: Aucune donnée disponible

À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas fait l'objet d'études approfondies.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Hypercalcémie

En cas de résorption:

Diarrhée, Ataxie (troubles de la coordination des mouvements), Maux de tête, Troubles gastriques/intestinaux, Troubles du rythme cardiaque, faiblesse musculaire

En cas d'exposition prolongée au produit chimique :

Hypercalcémie

Dommages aux tissus

Manipuler la substance avec grande précaution. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
118584-54-6	Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)					
	Toxicité pour les algues	NOEC 100 mg/l	4 d	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 100 mg/l	2 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	0,5 h	Pseudomonas putida		

12.2. Persistance et dégradabilité

Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3740

Page 9 de 13

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
118584-54-6	Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)			
	Biodégradabilité:	< 7%		OCDE 301C

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Cette substance / mélange ne contient pas ces composants, à des concentrations de 0,1% ou plus, soit en tant que substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) sont classés.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Attention - Substance non encore testée complètement.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

L'élimination des emballages contaminés

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.1. Numéro ONU ou numéro

UN 2811

d'identification:
14.2. Désignation officielle de

SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Cholecalciferol-d6)

transport de l'ONU:
14.3. Classe(s) de danger pour le

6.1

transport:
14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

6.1



Code de classement:

T2

Dispositions spéciales:

274 614

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3740

Page 10 de 13

Quantité limitée (LQ): 500 g
 Quantité exceptée: E4
 Catégorie de transport: 2
 N° danger: 60
 Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2811
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Solides, toxiques, organiques, n.s.a. (Cholecalciferol-d6)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 6.1



Code de classement: T2
 Dispositions spéciales: 274 614 802
 Quantité limitée (LQ): 500 g
 Quantité exceptée: E4

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2811
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Cholecalciferol-d6)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 6.1



Dispositions spéciales: 274
 Quantité limitée (LQ): 500 g
 Quantité exceptée: E4
 EmS: F-A, S-A

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2811
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Cholecalciferol-d6)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 6.1



Dispositions spéciales: A3 A5

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3740

Page 11 de 13

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 kg
Passenger LQ:	Y644
Quantité exceptée:	E4
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	669
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	25 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	676
IATA-Quantité maximale (cargo):	100 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Toxicité aiguë.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): H2 TOXICITÉ AIGUË

Information supplémentaire

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3740

Page 12 de 13

Abréviations et acronymes

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë, catégorie de danger 2
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 1
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
(Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
SVHC: Substance of Very High Concern
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H300+H310+H330	Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H310	Mortel par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vitamine D3-(26,26,26,27,27,27-d6)

Révision: 04.11.2025

Code du produit: LS-3740

Page 13 de 13

actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.